

	Compte rendu du Conseil de Faculté Séance du 26 mars 2018	
--	--	--

	Présent-e	Représenté-e (procuration)	Absent-e Excusé-e
<u>Personnalités extérieures</u>			
M. Bruno CATHALA, Premier président de la Cour d'appel de Douai ou sa représentante, Mme Isabelle LE BOUTOILLER-OPSAHL			X
Mme Evelyne MERCHEZ, représentante de syndicats	X		
M. Antony GAUTIER, représentant du Conseil municipal de Lille			X
M. Nicolas LEBAS, vice-président, représentant du Conseil régional			X
M. Patrick DELAHAY, Président du Centre de Formation Professionnelle des Avocats ou son représentant		Jean-Gabriel Contamin	
M. Salvatore DEIANA, représentant de la Chambre de Commerce et d'Industrie			X
M. Charles-Edouard MINET, représentant du Président de la Cour administrative d'appel de Douai	X		
Madame Brigitte MANGEOL, Directrice de l'Institut Régional d'Administration de Lille		Jean-Gabriel Contamin	
<u>Enseignant-e-s collègue A</u>			
M. Vincent CATTOIR-JONVILLE	X		
Mme Sandrine CHASSAGNARD		Denis Voinot	
M. Jean-Gabriel CONTAMIN	X		
Mme Audrey DARSONVILLE	X		
Mme Anne-Cécile DOUILLET	X		
Mme Christine LE CLAINCHE		Vincent Cattoir-Jonville	
M. Aymeric POTTEAU	X		
M. Denis VOINOT	X		
<u>Enseignant-e-s collègue B</u>			
M. Thomas ALAM	X		
Mme Annick BERTRAND-MELHEM	X		
Mme Annie BOTTIAU	X		
M. Vincent DUPONT	X		
Mme Mélissa HAUSSAIRE	X		
Mme Frédérique LE DOUJET-THOMAS	X		
M. Barnaby PELL		Thomas Alam	
M. Gilles TOULEMONDE	X		
<u>Collège AITOS</u>			
Mme Christelle CATELAIN	X		
M. Jean-Christophe DERIAU	X		
M. Eric FOURE	X		
M. Younès HADDADI	X		

Collège usagers			
M. Pierre AZE	X		
M. Anouar BENICHOU			X
M. Rémy BRETTON	X		
M. Octave BRICOUT		Camille Ouzounoff	
Mme Claire CATHELAIN	X		
Mme Elodie CLOEZ	X		
Mme Angeline COUDEVILLE		Ludovic Virassamy	
Mme Gersende COIFFARD	X		
M. Soazic FEUGERE	X		
M. Arman GHOLAMI	X		
Mme Elise SPICHT	X		
M. Thomas TRIQUET	X		
Membre avec voix consultative			
Un représentant de l'Institut de Criminologie			X
M. Bernard BOSSU, co-directeur de l'Institut des Sciences du Travail	X		
M. Louis DE CARBONNIERES, directeur de l'Institut d'Etudes Judiciaires			X
M. Serge DAUCHY, Directeur de l'Ecole doctorale des sciences juridiques, politiques et de gestion			X
M. Tony DELETTREZ, responsable du service de scolarité	X		
M. Jean-Charles LOUCHE, chef des services administratifs	X		
M. Jean-Jacques MARTEL, co-directeur de l'ICEU - ICH			X
Mme Johanne SAISON, directrice de l'Institut de Préparation à l'Administration Générale			X
M. Jean-Philippe TRICOIT, co-directeur de l'Institut des Sciences du Travail	X		

Approbation du compte rendu du Conseil de Faculté du 19 février 2018

Elle est obtenue à l'unanimité.

Informations sur la bibliothèque universitaire en droit et gestion

Monsieur le Doyen accueille Monsieur Yann Marchand, directeur-adjoint du service commun de documentation de l'Université de Lille. Précédemment directeur du SCD de Lille 2, Monsieur Marchand a une excellente connaissance de notre bibliothèque. Ayant maintenu la coexistence de revues papier et de revues électroniques, cette bibliothèque accueille jusqu'à 4 000 entrées par jour ouvrable, cette affluence étant à mettre en corrélation avec l'augmentation des effectifs étudiants.

L'amplitude d'ouverture de la bibliothèque est assujettie aux horaires d'ouverture de l'ensemble du campus, l'entrée étant commune à toutes les composantes du campus Moulins.

Des réaménagements des locaux, avec création d'espaces de convivialité et reconfiguration du hall d'entrée, sont programmés.

Informations sur les procédures d'avancement des enseignants-chercheurs titulaires

L'apposition d'un avis qualitatif motivé sur chaque candidature à avancement a été acceptée par notre Université de tutelle. Ces avis enrichis ont donc été formulés et adoptés par le Conseil de Faculté restreint aux enseignants-chercheurs et élargi aux directeurs de laboratoire, sur la base des rapports d'activité transmis par les candidats.

Informations sur les remontées en matière de postes d'enseignants non statutaires

55 demandes classées par section ont été formulées, ce qui est très supérieur à ce que demandent les autres composantes de l'Université, autre traduction du déficit en encadrement pédagogique dont nous souffrons.

Informations sur le budget

Monsieur le Doyen décrit un horizon sombre en matière budgétaire, car plusieurs incertitudes planent sur le budget 2018 :

- allocation des moyens financiers à hauteur de 100 % des prévisions budgétaires ?
- investissements programmés réalisables à 100 % ?
- ponctions financières au titre des services communs reconduites ou abandonnées ?

Il s'interroge sur l'apparente faiblesse de la dotation par étudiant allouée par l'Université et sur son apparente absence de corrélation avec le nombre d'étudiants de la Faculté. Il s'interroge aussi sur l'imputation à la Faculté d'un ensemble de dépenses de personnel qui, semble-t-il, ne devraient pas l'être.

A ce sujet, Monsieur le Professeur Bossu rappelle que le prélèvement de 35 % des droits d'inscription au titre de la formation continue avait été justifié par le maintien dans l'emploi des personnels contractuels alors recrutés pour ces missions.

Débat et vote sur le positionnement de la Faculté par rapport à Parcoursup

Des échanges nourris ont lieu entre les membres du Conseil, desquels ressortent quelques données factuelles qui font consensus :

- la mise en place de Parcoursup exige des moyens supplémentaires en termes d'accompagnement administratif, de logistique et de ressources en encadrement pédagogique ;
- les éventuelles remises à niveau intensives conduisent à des difficultés d'organisation des calendriers et à l'impossibilité de recruter des formateurs idoines en nombre suffisant ;
- une diminution des candidatures pour 2018 – 2019 semble se profiler, ce qui rendrait inutile toute action d'orientation préalable.

Pour Monsieur Alam, la réforme Parcoursup aurait mérité une phase préalable d'expérimentation. Quant à Monsieur Dériaux, il s'alarme du manque d'encadrement administratif dont souffre déjà notre Faculté et qui obère gravement toute politique d'orientation et de réussite des étudiants, dans le cadre de Parcoursup ou de façon plus générale.

Monsieur le Doyen soumet au terme de ces échanges deux propositions au vote des membres du Conseil.

L'une porte sur la possibilité de subordonner l'accès à une formation au suivi de remises à niveau obligatoires ; l'autre porte sur une demande spécifique : que les étudiants candidats à une inscription dans notre Université aient à l'avenir l'obligation de classer leurs vœux entre établissements et filières et que ce classement soit connu des établissements d'accueil, en l'occurrence notre Université :

**Vote sur la possibilité de mettre des « oui si » dans le cadre de la procédure Parcoursup 2018 :
5 pour, 26 contre, 1 abstention**

**Vote sur le principe d'un classement des vœux, connu des établissements :
17 pour, 0 contre, 5 abstentions**

Débat et vote sur les statuts du Conseil de Faculté

Les statuts votés lors du précédent Conseil l'avaient été sous réserve que leur présentation au service des affaires institutionnelles n'éveille pas des remarques de la part de notre Université de tutelle.

Deux modifications sont demandées : l'une sur la désignation des personnalités extérieures et l'autre sur le vote par procuration au sein du collège des usagers.

Une nouvelle formulation pour deux articles différents est ainsi proposée :

- « Le choix final des personnalités extérieures qualifiées tient compte de la répartition par sexe des personnalités extérieures désignées au titre de la catégorie 1 selon les modalités suivantes :

	Scénario 1		Scénario 2		Scénario 3		Scénario 4	
Pour 8	F	H	F	H	F	H	F	H
Catégorie 1 : 5	3	2	2	3	4	1	1	4
Catégorie 2 : 3	1	2	2	1	0	3	3	0
Sous-total	4	4	4	4	4	4	4	4
Total	8		8		8		8	

Si la parité n'a pu être établie par la désignation des personnalités extérieures désignées à titre personnel, un tirage au sort détermine qui, parmi les collectivités territoriales, institutions et organismes ayant désigné des représentants du sexe surreprésenté, est ou sont appelés à désigner une personnalité du sexe sous-représenté. »

- « Un étudiant titulaire empêché d'assister à une séance est représenté par son suppléant ; cependant si un étudiant titulaire et son suppléant sont, tous deux, empêchés d'assister à la séance, l'étudiant titulaire peut donner procuration à tout autre membre élu du conseil, sans condition d'appartenance au même collège. »

Elle est acceptée à l'unanimité.

Débat et vote sur le positionnement de la Faculté par rapport à l'action « Nouveaux Cursus à l'Université »

L'action « nouveaux cursus à l'université » (NCU) vise à soutenir les universités et regroupements d'établissements qui souhaitent diversifier leur offre de formation en créant de nouveaux cursus, permettant ainsi d'améliorer la réussite en premier cycle par une diversification des formations adaptée à la diversité des publics accueillis.

Les objectifs sont d'offrir aux étudiants une palette de licences différenciées, de construire des parcours plus flexibles et individualisés grâce à une spécialisation progressive, d'encourager et de diversifier les modes de professionnalisation, de recourir à des approches pédagogiques innovantes qui peuvent solliciter les nouveaux usages numériques et enfin de proposer de nouveaux contenus ou de nouvelles organisations qui encouragent le décloisonnement disciplinaire ou entre institutions. L'action NCU relève du troisième programme d'investissements d'avenir (PIA 3).

Pour Monsieur le Doyen, notre Faculté a la capacité de construire des projets éligibles dans le cadre des NCU, selon trois objectifs universitaires : remédiation, préparation aux concours, internationalisation.

Cependant, pour Monsieur Alam, assujettir une aide pour améliorer la réussite des étudiants à une mise en concurrence entre établissements relève d'une approche qu'il conteste.

Monsieur le Doyen s'accorde sur ce point, mais, au regard des moyens qui pourraient être alloués dans ce cadre-là et qui seraient bien nécessaires à la Faculté, il sollicite l'aval du Conseil sur la pertinence de construire des projets à ce titre, dans le cas d'un succès global de l'Université de Lille à cet appel à projets :

Vote sur le principe d'une participation à l'action NCU :
18 pour, 0 contre, 8 abstentions

Débat et vote sur l'organisation des examens

Monsieur le Doyen a organisé une réunion avec les membres du service des plannings en charge de la planification des épreuves écrites et ceux des équipes techniques en charge de la logistique au sein des salles d'épreuves. Plusieurs propositions d'amélioration ont été formulées :

- allongement de l'amplitude horaire des épreuves écrites (début des premières épreuves à 8H30 au lieu de 9H et des dernières épreuves de la journée à 16H30 au lieu de 16H) ;
- récupération des copies blanches non utilisées par les surveillants ;
- sortie de la salle autorisée après les 2/3 du temps d'épreuve, sous réserve que l'émargement soit entièrement effectué.

Elles sont toutes entérinées par le Conseil de Faculté. La dernière proposition devrait toutefois être actée dans un changement du règlement des études.

Débat et vote sur le calendrier universitaire 2018 - 2019

Le projet de calendrier spécifique aux années de licence a été transmis au préalable aux membres du Conseil. Diffusé auprès de nombreux étudiants, ce projet a rencontré une appréciation positive.

La prérentrée est arrêtée au vendredi 31 août 2018, cette date accueillera ainsi une conférence de bienvenue effectuée par Monsieur le Président de notre Université.

Vote sur le calendrier universitaire Licence 2018 – 2019 :
23 pour, 3 contre, 0 abstention

Création d'un groupe de travail sur les questions de handicap

A la date du Conseil, plusieurs membres ont exprimé leur intérêt pour ce groupe de travail, qui a vocation à s'étoffer et à entamer son activité rapidement.

En font donc partie : Mesdames Christelle Catelain, Claire Catelain, Gersende Coiffard, Frédérique Le Doujet-Thomas, Christine Le Clainche, Evelyne Merchez et Messieurs Tristan Haute et Barnaby Pell.

Un appel sera soumis à l'ensemble des membres du Conseil de Faculté d'ici la réunion suivante, en vue de compléter ce groupe de travail.

Au terme de cette très longue réunion, Monsieur le Doyen remercie chacune et chacun de son attention et clôt la séance du Conseil de Faculté.